Centre Mohamed Hassan Ouazzani
Pour la Démocratie
et le Développement Humain

مركز محمد حسن الوزاني
للديمقراطية و التنمية البشرية

Nouveau modèle de développement

Remarques à l'intention des sept Fondations et Centres en vue de leur contribution au Pacte du développement proposé par la CSNMD.

A la suite des précédents débats et conférences au sein du groupe des Fondations et Centres, notamment les exposés qui ont établi un diagnostic des insuffisances de la Constitution de 2011, de l'urgence de la compléter et surtout de la mise en œuvre de ses principes au niveau législatif, réglementaire et budgétaire, notre groupe devrait mettre l'accent sur le point central de la situation critique actuelle : **le manque de confiance des citoyens** dans les divers milieux de la société - intellectuels, industriels, commerçants, travailleurs, étudiants, urbains et ruraux etc.- à l'égard de l'Etat, de l'administration et des institutions officielles.

Comment restaurer la confiance entre l'Etat et ses citoyens ?

La première condition, c'est l'instauration d'un vrai débat national qui mobilise tous les citoyens en vue de l'établissement d'un authentique **Contrat social**, répondant aux aspirations, aux potentialités et aux besoins de l'intégralité de notre pays. Le **Renouveau National** doit être fondé sur une **Démocratie authentique**, garante des droits fondamentaux, et une **Volonté nationale**engagée avec enthousiasme et conviction dans la promotion de nouvelles valeurs à la hauteur des défis de la Nation dans le monde actuel.

Cette aspiration au **Renouveau** s'inscrit dans une longue histoire qui interpelle aussi bien l'élite que le peuple tout entier.

« Il ne fait pas de doute que les intellectuels constituent l'appui de la nation dans sa renaissance ; mais le bonheur de cette nation ne peut être total que lorsqu'il rejoint celui de la majorité de ses enfants. … Le bonheur d'une nation n'est possible que dans la liberté, et sous l'égide des principes fondamentaux sociaux et économiques », écrit Mohamed Hassan Ouazzani dans une lettre à Sa Majesté le Roi Mohamed V, le 23 septembre 1947, qui accompagne le célèbre **Memorandum** , daté du 23 septembre 1947, visant à « constituer la base de la solution du problème marocain, en pleine crise des relations franco-marocaines.[1]

Dans ce Mémorandum soumis à Sa Majesté Mohamed V et aux autorités françaises, Mohamed Hassan Ouazzani, propose de restaurer la souveraineté du Maroc sur la base d'une Monarchie constitutionnelle démocratique. A cet effet, il soumet dans le point 3 de son projet :

[1] Pour les citations, voir Izarab Mohamed Hassan Ouazzani, *Entretiens avec mon père*, FMHO, 1988, p. 179

« L'élaboration, par un Conseil national représentatif de l'opinion publique marocaine, d'une *Constitution* qui sera, dans le cadre d'une monarchie démocratique, la loi organique, le statut fondamental du Maroc libre de demain. »

« La future *Constitution* marocaine organisera les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sur le principe de la séparation ; elle garantira à tous les Marocains, *l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, de la propriété intellectuelle et collective et de la correspondance ; elle assurera la liberté de conscience, d'opinion, de réunion, d'association et de pétition* dans les limites déterminées par la loi ; elle garantira la *liberté de la presse et de l'imprimerie* et interdira *la censure préventive* en temps normal ».[2]

C'est dire la profondeur historique de la revendication des droits fondamentaux et des libertés publiques qui est au cœur de la crise de confiance actuelle et du désarroi des citoyens face à l'Etat de droit proclamé, dont les garanties sont notoirement lacunaires dans la pratique.

Une évaluation détaillée sur le plan législatif et réglementaire des droits fondamentaux énumérés ci-dessus, formulés, il y a 75 ans !! , de leurs lacunes dans les textes actuels ainsi que celles mentionnés par les conférenciers de notre groupe serait un indispensable complément au Rapport pour un Nouveau Développement.

A notre avis, il est indispensable de souligner l'importance primordiale d'un ambitieux projet de *Développement humain*. Celui-ci est indissociable de l'étendue des droits fondamentaux et de leur mise en œuvre par notre Etat de droit. Sans cette dynamique essentielle, il ne saurait y avoir un développement socio-économique dynamique et de longue durée, que le peuple tout entier pourrait soutenir, car il en serait le premier destinataire. En dehors de cette voie authentiquement démocratique, fondée sur une légitimité populaire, notre Nation ne saurait atteindre la prospérité à laquelle elle aspire et par conséquent son équilibre intérieur et une crédibilité extérieure.

Les luttes entreprises depuis des décennies pour l'instauration des pratiques démocratiques et pour la défense des droits fondamentaux méritent d'être mentionnées ; cette prise en compte serait aussi un facteur qui peut contribuer à rassembler les divers acteurs sociaux autour d'une action d'envergure de mobilisation de la Nation pour relever les défis actuels.

CMHO, juin 2021 HO

[2] Ibid., p. 186. Tous ces textes sont accessibles dans le volume en langue arabe de l'ouvrage ci-dessus.